

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL –
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M. Hilal OUALI (cabinet Universal Auditing) et M. Tarak ZAHAF (cabinet PROAUDIT)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN AU 30 JUIN 2026

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	47 255 576	17 226 678	13 459 824
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	704 552 151	632 752 640	641 122 902
Portefeuille-titres commercial	6	-	13 801 263	21 207 581
Portefeuille d'investissement	7	62 922 593	57 324 406	57 169 793
Valeurs Immobilisées	8	10 732 107	15 587 891	13 419 090
Autres actifs	9	12 332 912	11 542 883	12 087 669
TOTAL DES ACTIFS		837 795 340	748 235 762	758 466 860
		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
PASSIFS	Notes			
Dettes envers la clientèle	10	11 664 454	10 620 702	6 524 328
Emprunts et dettes rattachées	11	596 801 903	520 815 203	522 957 595
Fournisseurs et comptes rattachés	12	76 514 409	78 451 037	75 064 574
Autres passifs	13	11 433 640	8 342 351	12 532 226
TOTAL DES PASSIFS		696 414 407	618 229 292	617 078 724
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		35 000 000	35 000 000	35 000 000
Réserves		78 740 196	69 293 427	69 208 748
Résultats reportés		16 341 511	17 592 755	17 804 097
Actions propres		(444 687)	(2 157 075)	(2 008 361)
Résultat de l'exercice		11 743 912	10 277 363	21 383 652
Total des capitaux propres	14	141 380 933	130 006 470	141 388 136
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		837 795 340	748 235 762	758 466 860

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 30 juin 2026***(Exprimé en dinar tunisien)*

		30 Juin	31 Décembre
		<u>2026</u>	<u>2025</u>
			<u>2025</u>
		<u>Notes</u>	
ENGAGEMENTS DONNES		172 883 012	140 719 769
			135 571 508
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	47 655 088	41 861 713
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	124 227 924	97 858 056
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		501 930 834	472 261 134
			472 396 197
Cautions Reçues	39- B-1	326 913 241	310 697 163
Garanties Reçues	39- B-2	26 575 718	27 694 272
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	148 441 875	133 869 699
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		130 000 000	145 000 000
			65 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	130 000 000	145 000 000
			65 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2026</u>	<u>30 Juin 2025</u>	<u>31 Décembre 2025</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	47 628 143	42 668 222	90 967 795
Intérêts et charges assimilées	16	(23 971 190)	(23 761 788)	(48 093 769)
Produits des placements	17	2 459 211	3 823 098	6 265 456
Autres produits d'exploitation	18	66 464	72 685	170 423
Produit net		<u>26 182 627</u>	<u>22 802 217</u>	<u>49 309 906</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	5 285 676	4 714 704	10 063 188
Dotations aux amortissements	20	329 195	340 368	690 720
Autres charges d'exploitation	21	2 210 724	2 279 426	4 516 583
Total des charges d'exploitation		<u>7 825 595</u>	<u>7 334 498</u>	<u>15 270 491</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>18 357 032</u>	<u>15 467 719</u>	<u>34 039 415</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	1 891 716	1 844 836	3 670 527
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	336 435	383 347	1 337 204
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>16 128 881</u>	<u>13 239 535</u>	<u>29 031 684</u>
Autres gains ordinaires	24	93 418	145 525	1 454 338
Autres pertes ordinaires	25	(68)	(11 394)	(624)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>16 222 231</u>	<u>13 373 667</u>	<u>30 485 398</u>
Impôts sur les sociétés	26	(3 980 728)	(3 020 784)	(7 584 789)
Contribution sociale de solidarité	26	(99 518)	(75 520)	(758 479)
Autres contributions	26	(398 073)	-	(758 479)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>11 743 912</u>	<u>10 277 363</u>	<u>21 383 652</u>
Résultat par action	14	1,707	1,516	3,153

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2026

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2026</u>	<u>30 Juin</u> <u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	258 807 552	237 360 763	497 700 398
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(268 866 151)	(205 854 432)	(426 842 969)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(7 589 906)	(7 060 049)	(13 738 703)
Intérêts payés	30	(12 224 340)	(12 575 398)	(47 712 758)
Impôts et taxes payés	31	(9 197 123)	(13 082 986)	(24 865 323)
Placements monétaires	6	21 207 581	18 363 290	10 956 971
Autres flux liés à l'exploitation	37	4 527 783	3 680 803	5 290 768
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(13 334 604)</u>	<u>20 831 988</u>	<u>788 384</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(130 138)	(218 309)	(396 918)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	2 528 040	145 691	2 990 991
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(11 377 200)	(10 354 000)	(10 354 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	5 676 920	2 982 825	3 274 692
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(3 302 378)</u>	<u>(7 443 793)</u>	<u>(4 485 235)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à la cession des actions propres	14	4 844 821	1 313 743	1 673 799
Dividendes et autres distributions	36	(16 595 608)	(14 986 488)	(15 071 166)
Encaissements provenant des emprunts	11	228 500 000	85 000 000	414 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(166 316 480)	(80 000 812)	(395 957 996)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>50 432 733</u>	<u>(8 673 557)</u>	<u>4 644 637</u>
Variation de trésorerie		<u><u>33 795 752</u></u>	<u><u>4 714 639</u></u>	<u><u>947 786</u></u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	13 459 824	12 512 038	12 512 038
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	47 255 576	17 226 678	13 459 824

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2026, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des marges des contrats de location-financement.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 30 juin 2026, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

a- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,

- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

b- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. *Agriculture ;*
 - b. *Industries mécaniques et électriques ;*
 - c. *Industries agroalimentaires et oléifacteurs ;*
 - d. *Industries pharmaceutiques ;*
 - e. *Autres industries ;*
 - f. *BTP ;*
 - g. *Tourisme y compris les agences de voyages ;*
 - h. *Promotion immobilière ;*
 - i. *Commerce ;*
 - j. *Santé ;*
 - k. *Télécom et TIC ;*
 - l. *Autres Services y compris les agences de location de voitures.*
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à 1,8 fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2025-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2018-2025 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant la période retenue (2018-2025), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2025-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Agriculture
- ✓ Industries agroalimentaires
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

c- Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Banques	47 194 551	17 109 309	13 407 342
- Caisses	61 026	117 369	52 483
<u>Total</u>	<u>47 255 576</u>	<u>17 226 678</u>	<u>13 459 824</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
Créances sur contrats mis en force	751 851 465	681 332 162	685 958 377
Encours financiers	688 793 273	626 145 510	636 384 432
Impayés	66 494 432	58 952 114	52 508 743
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	1 051 316	109 322	988 666
Intérêts échus différés	(4 487 556)	(3 874 785)	(3 923 464)
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 237 192	28 666	600 197
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>754 088 657</u>	<u>681 360 828</u>	<u>686 558 574</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(4 105 768)	(6 239 057)	(5 048 423)
Provisions pour dépréciation des impayés	(23 984 054)	(23 489 314)	(21 695 103)
Provisions additionnelles	(100 315)	(1 793)	(100 315)
Provisions collectives	(10 637 000)	(9 379 000)	(9 984 000)
Produits réservés	(10 709 369)	(9 499 024)	(8 607 830)
<u>Total net des créances de leasing</u>	<u>704 552 151</u>	<u>632 752 640</u>	<u>641 122 902</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	<u>636 984 629</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	232 202 208
- Relocations et transferts	6 088 301
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(174 067 313)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 797)
- Cessions anticipées	(6 191 952)
- Relocations et transferts	(3 982 611)
<u>Solde au 30 Juin 2026</u>	<u>691 030 465</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	352 285 974	322 975 915	326 790 287
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	479 834 200	429 581 186	442 052 170
- A recevoir dans plus de 5 ans	772 444	1 608 944	1 193 685
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	832 892 617	754 166 044	770 036 142
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	78 440 146	71 336 314	73 090 859
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	69 952 368	62 396 047	64 716 501
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	49 361	137 338	97 422
Total des produits financiers non acquis	148 441 875	133 869 699	137 904 782
- Valeurs résiduelles	22 338	16 225	22 174
- Contrats suspendus contentieux	4 320 192	5 832 939	4 230 899
- Contrats en instance de mise en force	2 237 192	28 666	600 197
<u>Encours des contrats</u>	<u>691 030 465</u>	<u>626 174 175</u>	<u>636 984 629</u>

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	560 401 790	96 550 290	14 561 659	5 218 380	12 061 153	688 793 273
Impayés	6 470 612	14 885 692	5 950 478	4 780 311	34 407 339	66 494 432
Contrats en instance de mise en force	2 237 192	-	-	-	-	2 237 192
CREANCES LEASING	569 109 594	111 435 982	20 512 137	9 998 692	46 468 492	757 524 897
Avances reçues (*)	(11 174 353)	(37 793)	0	-	(447 233)	(11 659 379)
ENCOURS GLOBAL	557 935 241	111 398 189	20 512 137	9 998 692	46 021 258	745 865 518
ENGAGEMENTS HORS BILAN	45 216 838	2 438 250	-	-	-	47 655 088
TOTAL ENGAGEMENTS	603 152 079	113 836 439	20 512 137	9 998 692	46 021 258	793 520 605
Produits réservés	-	-	(1 308 966)	(1 047 010)	(8 353 392)	(10 709 369)
Provisions sur encours financiers	-	-	(22 719)	(57 403)	(4 025 646)	(4 105 768)
Provisions sur impayés	-	-	(478 901)	(946 909)	(22 558 244)	(23 984 054)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(100 315)	(100 315)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 810 586)	(2 051 322)	(35 037 598)	(38 899 506)
ENGAGEMENTS NETS	603 152 079	113 836 439	18 701 551	7 947 369	10 983 661	754 621 099
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,58%	1,26%	5,80%	
			9,64%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2025			8,17%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2025			10,60%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,83%	20,52%	76,13%	
			50,83%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2025			61,01%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2025			51,65%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Certificats de dépôt souscrits	-	-	12 000 000
- Titres SICAV	-	13 801 263	9 207 581
<u>Total</u>	-	13 801 263	21 207 581

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Titres de participation	2 305 428	2 305 428	2 305 428
- Titres immobilisés	63 849 376	58 322 989	58 168 375
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	66 156 803	60 630 416	60 475 803
A déduire :			
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	65 156 803	59 630 416	59 475 803
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(2 234 210)	(2 306 010)	(2 306 010)
<u>Montant net</u>	62 922 593	57 324 406	57 169 793

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2025	58 168 375	57 168 375	1 000 000
Acquisitions de la période			
- CIL SICAR Fonds géré 15	11 377 200	11 377 200	-
Total des acquisitions de la période	11 377 200	11 377 200	-
Cessions de la période			
- Société THF CONSULTING	71 800	71 800	-
Total des cessions de la période	71 800	71 800	-
Liquidation Partielle de la période			
- CIL SICAR FG N°8	1 131 736	1 131 736	-
- CIL SICAR FG N°9	4 492 664	4 492 664	-
Total des liquidations de la période	5 624 400	5 624 400	-
Soldes au 30 Juin 2026	63 849 376	62 849 376	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 30 Juin 2026 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur nominale	Montant total	Provisions	Date souscription	Pourcentage détenu
Titres de participations							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	-	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	999 940	1,000	1,000	999 940	-	2010/2011/2013	99,99%
Total des titres de participations				2 305 428	-		
Titres immobilisés							
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,18%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société THF CONSULTING	732	100,000	100,000	73 200	73 200	2016	12,20%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* CIL SICAR Fonds Géré N°07				391 000	-	2017	
* CIL SICAR Fonds Géré N°08				714 130	-	2019	
* CIL SICAR Fonds Géré N°09				1 962 336	-	2020	
* CIL SICAR Fonds Géré N°10				6 830 000	-	2021	
* CIL SICAR Fonds Géré N°11				8 104 000	-	2022	
* CIL SICAR Fonds Géré N°12				11 080 500	-	2023	
* CIL SICAR Fonds Géré N°13				9 802 000	-	2024	
* CIL SICAR Fonds Géré N°14				10 354 000	-	2025	
* CIL SICAR Fonds Géré N°15				11 377 200	-	2026	
Total des titres immobilisés				63 849 376	2 234 210		
Total général				66 154 803	2 234 210		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES****ARRETE AU 30 JUIN 2026**

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	220 081		-	220 081	196 603	5 869	-	202 472	17 609
Total des immobilisations incorporelles		<u>220 081</u>	-	-	<u>220 081</u>	<u>196 603</u>	<u>5 869</u>	-	<u>202 472</u>	<u>17 609</u>
Immeubles	5,0%	7 341 861	-	-	7 341 861	4 440 455	64 046		4 504 501	2 837 360
Matériel de transport	20,0%	1 660 227	13 100	(27 016)	1 646 311	858 104	109 587	(27 016)	940 676	705 636
Equipements de bureau	10,0%	598 219	-	(2 086)	596 133	478 910	13 870	(2 086)	490 693	105 439
Matériel informatique	33,3%	735 282	40 770	-	776 052	631 621	41 509		673 130	102 922
Installations générales	10,0%	2 179 313	49 034	(2 220)	2 226 127	1 151 176	86 314	(2 220)	1 235 269	990 857
Immeubles hors exploitation (*)		8 440 976	27 234	(2 495 926)	5 972 284	-	-	-	-	5 972 284
Total des immobilisations corporelles		<u>20 955 878</u>	<u>130 138</u>	<u>(2 527 248)</u>	<u>18 558 768</u>	<u>7 560 266</u>	<u>315 325</u>	<u>(31 322)</u>	<u>7 844 269</u>	<u>10 714 499</u>
TOTAUX		21 175 959	130 138	(2 527 248)	18 778 849	7 756 869	321 195	(31 322)	8 046 741	10 732 107

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Prêts au personnel	3 578 517	3 740 011	3 666 490
- Personnels, avances et acomptes	94 838	101 763	160 751
- Créances sur cessions d'immobilisations	2 157 111	466 814	1 137 829
- Avances aux fournisseurs	94 906	-	-
- Etat, crédit de TVA	195 899	170 916	-
- Produits à recevoir des tiers	905 975	905 608	945 646
- Compte courants Associés	900 000	750 000	900 000
- Compte d'attente/ avance de TVA	2 211 659	2 007 042	1 276 502
- Compte d'attente débiteur	185 718	198 886	116 548
- Charges constatées d'avance	433 029	433 243	63 307
- Compte courant, fonds gérés	1 174 024	2 107 774	3 333 323
- Autres comptes débiteurs	633 671	648 612	600 605
- Charges à répartir (A)	26 666	-	26 666
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	668 904	836 306	770 813
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	10 062	16 900	17 790
Total brut	13 270 978	12 383 877	13 016 269
A déduire :			
- Provisions	(938 066)	(840 994)	(928 601)
Montant net	12 332 912	11 542 883	12 087 669

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**AU 30 JUIN 2026**

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	792 863	8 000	800 863	766 197	8 000	774 197	26 666
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	9 897 085	105 000	10 002 085	9 126 272	206 909	9 333 181	668 904
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	2 151 643	-	2 151 643	2 133 854	7 728	2 141 582	10 062
TOTAUX		12 841 591	113 000	12 954 591	12 026 323	222 637	12 248 960	705 632

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire. Elles concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 214.637 Dinars figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Avances et acomptes reçus des clients	11 659 379	10 610 027	6 513 653
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	10 675	10 675
<u>Total</u>	<u>11 664 454</u>	<u>10 620 702</u>	<u>6 524 328</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Banques locales	431 150 000	337 550 000	386 450 000
- Banques étrangères	45 963 979	64 170 976	52 980 459
- Emprunts obligataires	12 000 000	18 000 000	18 000 000
- Certificats de dépôt émis	26 000 000	28 500 000	30 500 000
- Certificats de leasing	60 000 000	51 666 667	25 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>575 113 979</u>	<u>499 887 643</u>	<u>512 930 459</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	20 016 249	18 490 972	7 777 298
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	554 459	949 242	614 199
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	52 029	72 840	1 030 144
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 181 539	1 595 226	780 617
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	-	-	(4 095)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(116 353)	(180 720)	(171 026)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>21 687 924</u>	<u>20 927 560</u>	<u>10 027 137</u>
<u>Total</u>	<u>596 801 903</u>	<u>520 815 203</u>	<u>522 957 595</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 30 Juin 2026

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	500 000	-	500 000	-	-	-
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	600 000	-	600 000	-	-	-
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	7 000 000	-	-	7 000 000	-	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 200 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 200 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 200 000	-	-	3 200 000	1 600 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	1 200 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	2 800 000	-	-	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	6 000 000	-	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	6 000 000	-	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	9 000 000	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
BIAT (2024/1)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/2)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/4)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/5)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/6)	15 000 000	Annuellement (2025-2029)
BT 2024	15 000 000	Annuellement (2025-2029)
AB (2024/1)	12 000 000	Annuellement (2025-2029)
AB (2024/2)	8 000 000	Annuellement (2025-2029)
AB (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
ATB 2024	5 000 000	Annuellement (2025-2029)
ATTIJARI 2024	5 000 000	Semestriellement (2025-2029)
ATTIJARI (2025/1)	15 000 000	Trimestriellement (2025-2030)
BT (2025/1)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)
BTL 2025	15 000 000	Annuellement (2026-2030)
BT (2025/2)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)
AB (2025/1)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)
AB (2025/2)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)
AB (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)
ATTIJARI (2025/2)	20 000 000	Annuellement (2026-2030)
UBCI 2025	15 000 000	Annuellement (2026-2030)
BIAT (2025/1)	15 000 000	Annuellement (2026-2030)
ATTIJARI (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2026-2030)
BIAT (2025/2)	15 000 000	Annuellement (2026-2030)
BIAT (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2027-2031)
ATTIJARI (2026/1)	15 000 000	Semestriellement (2026-2031)
ATTIJARI (2026/2)	15 000 000	Semestriellement (2026-2031)
AB (2026/1)	15 000 000	Annuellement (2027-2031)
QNB 2026	20 000 000	Annuellement (2027-2031)
<u>Sous-total</u>		

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
KFW EUR	17 070 000	Semestriellement (2024-2030)
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
9 600 000	-	-	9 600 000	7 200 000	2 400 000
6 400 000	-	-	6 400 000	4 800 000	1 600 000
8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
12 000 000	-	1 500 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
12 750 000	-	1 500 000	11 250 000	8 250 000	3 000 000
10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
20 000 000	-	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
10 000 000	-	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
386 450 000	65 000 000	20 300 000	431 150 000	306 350 000	124 800 000

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
4 795 290	-	766 667	4 028 623	2 495 290	1 533 333
43 204 020	-	4 320 401	38 883 619	30 242 816	8 640 803
2 087 032	-	-	2 087 032	-	2 087 032
2 894 117	-	1 929 412	964 705	-	964 705
52 980 459	-	7 016 480	45 963 979	32 738 106	13 225 873
439 430 459	65 000 000	27 316 480	477 113 979	339 088 106	138 025 873

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		

<u>TOTAL GENERAL</u>		
----------------------	--	--

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
30 500 000	123 500 000	128 000 000	26 000 000	-	26 000 000
30 500 000	123 500 000	128 000 000	26 000 000	-	26 000 000
25 000 000	40 000 000	5 000 000	60 000 000	40 000 000	20 000 000
25 000 000	40 000 000	5 000 000	60 000 000	40 000 000	20 000 000
55 500 000	163 500 000	133 000 000	86 000 000	40 000 000	46 000 000

512 930 459	228 500 000	166 316 480	575 113 979	385 088 106	190 025 873
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	349 463	267 415	286 243
- Factures non parvenues	31 460	31 460	31 460
<u>Sous total</u>	<u>380 923</u>	<u>298 875</u>	<u>317 703</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	7 792 191	7 966 073	1 310 021
- Effets à payer	68 341 295	70 177 695	73 436 850
- Retenues de garanties et assurances décénales	-	8 393	-
<u>Sous total</u>	<u>76 133 486</u>	<u>78 152 161</u>	<u>74 746 871</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>76 514 409</u>	<u>78 451 037</u>	<u>75 064 574</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Personnel, rémunérations dues	11 765	41 514	41 169
- Avance sur cessions de titre immobilisés	1 800	21 080	21 080
- Personnel, provisions pour congés payés	829 513	797 208	829 686
- Personnel, autres charges à payer	739 536	723 900	946 484
- Etat, retenues sur salaires	144 882	106 187	144 891
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	604 657	574 030	707 554
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	26 453	19 587	50 027
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	4 375	37 375	147 750
- Etat, TVA à payer	-	-	1 042 677
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	1 683 037	942 466	1 018 788
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	99 518	75 520	758 479
- Etat, autres Contributions (Voir note 26)	398 073	-	758 479
- Etat, autres impôts et taxes à payer	39 122	31 621	42 029
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	21 018	20 503	21 023
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	45 074	44 746	44 746
- CNSS	586 938	518 023	422 367
- CAVIS	61 002	59 282	63 535
- CNAM	41 012	35 697	33 455
- Assurance Groupe	59 442	52 293	54 334
- Autres comptes créditeurs	323 413	201 560	66 816
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	164 056	157 086	164 086
- Prestataires Recouvrement	258 695	292 112	222 668
- Prestataires Assurances	546 272	744 963	588 648
- Diverses Charges à payer	1 285 043	616 251	1 223 385
- Autres produits constatés d'avance	2 694	5 600	28 070
- Provisions pour divers risques	3 456 250	2 223 750	3 090 000
<u>Total</u>	<u>11 433 640</u>	<u>8 342 351</u>	<u>12 532 226</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	3 500 000	3 500 000
- Réserves pour réinvestissements		68 547 934	59 465 450	59 465 450
- Réserves pour fonds social	(C)	6 692 263	6 327 977	6 243 298
- Actions propres	(D)	(444 687)	(2 157 075)	(2 008 361)
- Complément d'apport		4 690 147	1 197 658	1 409 000
- Résultats reportés		11 651 364	16 395 096	16 395 096
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>129 637 021</u>	<u>119 729 106</u>	<u>120 004 484</u>
Résultat de l'exercice (1)		11 743 912	10 277 363	21 383 652
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>141 380 933</u>	<u>130 006 470</u>	<u>141 388 136</u>
Nombre d'actions (2)		6 878 297	6 779 910	6 781 829
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,707	1,516	3,153

(A) Le capital social s'élève, au 30 Juin 2026, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 avril 2026, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2028. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2025	184 922	2 008 361
Vente de l'exercice	(143 977)	(1563 674)
Solde au 30 Juin 2026	40 945	444 687

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 Juin 2026, 0,59% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2026
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2024	35 000 000	3 500 000	51 292 250	5 371 556	20 648 690	448 536	(2 721 695)	19 862 847	133 402 184
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Avril 2025			(2 180 800)		2 180 800				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Avril 2025			10 354 000	1 000 000	8 508 847			(19 862 847)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024					(15 400 000)				(15 400 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					456 760				456 760
Cession d'actions propres						749 123	564 620		1 313 743
Prélèvements sur fonds social				(43 579)					(43 579)
Résultat de la période close le 30 Juin 2025								10 277 363	10 277 363
Solde au 30 Juin 2025	35 000 000	3 500 000	59 465 450	6 327 977	16 395 096	1 197 658	(2 157 075)	10 277 363	130 006 470
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2025								(10 277 363)	(10 277 363)
Cession d'actions propres						211 342	148 713		360 055
Prélèvements sur fonds social				(84 679)					(84 679)
Résultat net de l'exercice 2025								21 383 652	21 383 652
Solde au 31 Décembre 2025	35 000 000	3 500 000	59 465 450	6 243 298	16 395 096	1 409 000	(2 008 361)	21 383 652	141 388 136
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2026			(2 294 716)		2 294 716				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2026			11 377 200	500 000	9 506 453			(21 383 652)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2025					(16 800 000)				(16 800 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					255 098				255 098
Cession d'actions propres						3 281 147	1 563 674		4 844 821
Prélèvements sur fonds social				(51 036)					(51 036)
Résultat de la période close le 30 Juin 2026								11 743 912	11 743 912
Solde au 30 Juin 2026	35 000 000	3 500 000	68 547 934	6 692 263	11 651 364	4 690 147	(444 687)	11 743 912	141 380 933

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Intérêts de leasing	47 287 680	41 842 148	87 173 016
- Intérêts de retard	1 333 261	1 191 920	2 731 214
- Frais d'ouverture des dossiers	102 042	87 815	200 832
- Frais de rejet	792 660	827 141	1 617 741
- Frais sur vente	31 200	50 000	88 600
- Frais sur encaissement de titres de crédits	121 620	121 609	241 913
- Autres	61 219	51 518	103 173
<u>Total</u>	<u>49 729 681</u>	<u>44 172 149</u>	<u>92 156 489</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	4 639 873	5 134 505	4 971 391
Intérêts de retard antérieurs	1 236 673	1 699 469	1 795 762
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(6 209 575)	(6 207 199)	(6 083 193)
Intérêts de retard	(1 768 509)	(2 130 703)	(1 872 654)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(2 101 538)</u>	<u>(1 503 928)</u>	<u>(1 188 694)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>47 628 143</u>	<u>42 668 221</u>	<u>90 967 795</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Intérêts des emprunts obligataires	915 785	1 298 628	2 255 932
- Intérêts des crédits des banques locales	18 974 686	16 851 253	34 948 764
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 552 214	2 383 990	4 348 705
- Intérêts des autres opérations de financement	2 515 081	3 014 493	6 207 237
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	214 637	330 851	597 833
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>24 172 403</u>	<u>23 879 215</u>	<u>48 358 471</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(202 212)	(114 967)	(260 375)
- Autres charges financières	-	(2 460)	(4 968)
- Pénalités	1 000	-	640
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(201 212)</u>	<u>(117 426)</u>	<u>(264 703)</u>
<u>Total général</u>	<u>23 971 190</u>	<u>23 761 788</u>	<u>48 093 769</u>

NOTE 17 : *PRODUITS DES PLACEMENTS*

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Intérêts des comptes courants	44 845	37 941	82 948
- Plus values sur cession des titres immobilisés	-	345 122	482 376
- Dividendes	577 965	429 605	429 605
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	-	-	2 500
- Dividendes et résultats de cessions des titres SICAV	227 005	195 647	630 845
- Plus values sur fonds gérés	1 507 031	2 284 071	4 018 219
- Intérêts des comptes CEA	8 815	35 214	54 574
- Intérêts sur chèques impayés	917	8 020	11 239
- Intérêts sur certificats de dépôt	92 632	487 479	553 150
<u>Total</u>	<u>2 459 211</u>	<u>3 823 098</u>	<u>6 265 456</u>

NOTE 18 : *AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION*

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Revenus des loyers des immeubles	50 152	55 896	127 412
- Ristournes assurances	13 163	13 640	36 711
- Autre produits d'exploitation	3 150	3 150	6 300
<u>Total</u>	<u>66 464</u>	<u>72 685</u>	<u>170 423</u>

NOTE 19 : *CHARGES DE PERSONNEL*

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Salaires et complément de salaires	4 246 859	3 810 087	8 073 643
- Charges connexes aux salaires	171 330	126 054	374 943
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	767 812	679 168	1 409 479
- Autres charges sociales	99 676	99 395	205 123
<u>Total</u>	<u>5 285 676</u>	<u>4 714 704</u>	<u>10 063 188</u>

NOTE 20 : *DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS*

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 869	3 651	11 739
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	315 325	336 718	665 648
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	8 000	-	13 334
<u>Total</u>	<u>329 195</u>	<u>340 368</u>	<u>690 720</u>

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Achat de matières et fournitures	179 381	152 130	346 879
<u>Total des achats</u>	<u>179 381</u>	<u>152 130</u>	<u>346 879</u>
- Sous-traitance générale	85 123	74 821	154 963
- Locations	97 169	91 917	187 323
- Entretien et réparations	50 006	233 000	330 283
- Primes d'assurances	42 249	46 237	91 816
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>274 546</u>	<u>445 976</u>	<u>764 385</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	769 959	756 181	1 615 030
- Publicités, publications et relations publiques	150 501	135 431	243 815
- Déplacements, missions et réceptions	32 961	40 180	57 935
- Frais postaux et de télécommunications	83 682	82 402	163 817
- Services bancaires et assimilés	61 322	58 485	102 261
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 098 426</u>	<u>1 072 679</u>	<u>2 182 858</u>
- Jetons de présence	72 000	72 000	144 000
- Rémunération du PCA	277 125	264 000	528 000
- Rémunération comité d'audit	18 000	18 000	36 000
- Rémunération comité des risques	18 000	18 000	36 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>385 125</u>	<u>372 000</u>	<u>744 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	132 279	115 737	232 753
- T.C.L	118 315	106 152	217 770
- Droits d'enregistrements et de timbres	9 614	5 731	9 568
- Autres impôts et taxes	13 038	9 021	18 370
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>273 246</u>	<u>236 641</u>	<u>478 461</u>
<u>Total général</u>	<u>2 210 724</u>	<u>2 279 426</u>	<u>4 516 583</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 712 045	4 463 498	6 504 060
- Dotations aux provisions collectives	653 000	-	605 000
- Dotations aux provisions additionnelles	-	-	98 522
- Reprises sur provisions additionnelles	-	-	(48 280)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 365 749)	(2 410 891)	(3 079 948)
- Créances radiées	1 932	1 427	4 885 457
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(4 308 071)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	(575 960)
- Encaissement sur créances radiées	(109 513)	(209 198)	(410 255)
<u>Total</u>	<u>1 891 716</u>	<u>1 844 836</u>	<u>3 670 527</u>

NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	9 465	17 097	154 704
- Dotations aux provisions pour divers risques	366 250	366 250	1 232 500
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(71 800)	-	-
- Pertes sur titres	32 520	-	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	(50 000)
Total	336 435	383 347	1 337 204

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	32 114	145 486	980 393
- Apurement de comptes	61 304	39	473 946
Total	93 418	145 525	1 454 338

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Apurement de comptes	68	11 394	624
Total	68	11 394	624

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
Bénéfice comptable	16 222 231	13 373 667	30 485 398
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 712 045	4 463 498	6 504 060
- Dotations aux provisions additionnelles	-	-	98 522
- Dotations aux provisions collectives	653 000	-	605 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	9 465	17 097	154 704
- Dotations aux provisions pour risques divers	366 250	366 250	1 232 500
- Reprises sur provisions fiscales 2022	-	-	1 240 242
- Reprises sur provisions fiscales 2023	-	-	32 182
- Reprises sur provisions fiscales 2024	-	-	8 516 484
- Plus value latentes sur cession SICAV 2025/2024	5 703	5 381	5 381
- Moins value latentes des actions SICAV 2026/2025	-	40 162	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	-	287 293	299 556
- Diverses charges non déductibles	93 646	102 321	190 376
A déduire			
- Provisions fiscales 2020/2019 pour affaires en cours	-	-	1 062 848
- Reprises sur provisions comptables	-	-	8 726 060
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	71 800	-	50 000
- Plus value sur fonds gérés non imposable	290 653	942 746	967 686
- Dividendes	577 965	806 384	806 384
- Plus value sur cession d'actions cotées	-	345 122	482 376
- Plus value latentes sur cession SICAV 2026/2025	-	14 784	5 703
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>20 121 923</u>	<u>16 546 634</u>	<u>37 263 347</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	3 712 045	4 463 498	6 602 582
Provisions collectives déductibles	486 965	-	321 607
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>15 922 913</u>	<u>12 083 136</u>	<u>30 339 158</u>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Montant à investir	5 971 092	4 531 176	11 377 200
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>9 951 821</u>	<u>7 551 960</u>	<u>18 961 957</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 40%, porté le cas échéant au minimum légal)	<u>3 980 728</u>	<u>3 020 784</u>	<u>7 584 789</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	2 275 437	2 070 758	6 212 275
- Retenues à la source	22 254	7 560	353 727
<u>Impôt à payer (Crédit d'Impôt sur les sociétés)</u>	<u>1 683 037</u>	<u>942 466</u>	<u>1 018 788</u>
Contribution sociale de solidarité	<u>99 518</u>	<u>75 520</u>	<u>758 479</u>
Contribution pour le renforcement des ressources de financement des caisses sociales	<u>398 073</u>	<u>-</u>	<u>758 479</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Clients et comptes rattachés en début de période	Note 5	52 508 743	51 887 106	51 887 106
- Clients et comptes rattachés en fin de période	Note 5	(66 494 432)	(58 952 114)	(52 508 743)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	Note 10	(6 513 653)	(7 167 131)	(7 167 131)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	Note 10	11 659 379	10 610 027	6 513 653
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	Note 10	(10 675)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	Note 10	5 075	10 675	10 675
- Produits constatés d'avance en début de période	Note 5	(3 923 464)	(3 858 711)	(3 858 711)
- Produits constatés d'avance en fin de période	Note 5	4 487 556	3 874 785	3 923 464
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	Note 5	988 666	414 768	414 768
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	Note 5	(1 051 316)	(109 322)	(988 666)
- TVA collectée		51 343 341	45 154 152	93 957 846
- TVA collectée sur avances et acomptes		(11 232 484)	(9 880 059)	(19 475 930)
- Remboursement principal	Note 5	174 067 313	151 971 196	321 955 703
- Intérêts et produits assimilés de leasing	Note 15	49 729 681	44 172 149	92 156 489
- Autres produits d'exploitation		66 464	72 685	170 423
- Créances virées en pertes	Note 22	(1 932)	(1 427)	(4 885 457)
- Encaissements sur créances radiées	Note 22	109 513	209 198	410 255
- Encours financiers virés en pertes	Note 5	-	-	1 760 074
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(2 105 690)	(487 111)	(2 440 540)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	Note 9	1 137 829	38 263	38 263
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	Note 9	(2 157 111)	(466 814)	(1 137 829)
- Cessions d'immobilisations à la VR	Note 5	2 797	2 209	3 471
- Cessions anticipées d'immobilisations	Note 5	6 191 952	9 871 315	16 966 291
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>258 807 552</u>	<u>237 360 763</u>	<u>497 700 398</u>

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	Note 12	74 746 871	72 878 677	72 878 677
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	Note 12	(76 133 486)	(78 152 161)	(74 746 871)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	Note 9	-	-	-
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	Note 9	94 906	-	-
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	Note 5	232 202 208	182 363 029	370 060 872
- TVA sur investissements		37 812 277	28 802 262	58 798 041
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	Note 13	147 750	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	Note 13	(4 375)	(37 375)	(147 750)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>268 866 151</u>	<u>205 854 432</u>	<u>426 842 969</u>

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Avances et acomptes au personnel en début de période	Note 9	(160 751)	(61 380)	(61 380)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	Note 9	94 838	101 763	160 751
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	Note 12	317 703	202 115	202 115
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	Note 12	(380 923)	(298 875)	(317 703)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	Note 13	41 169	16 621	16 621
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	Note 13	(11 765)	(41 514)	(41 169)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	Note 13	829 686	797 208	797 208
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	Note 13	(829 513)	(797 208)	(829 686)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	Note 13	946 484	845 370	845 370
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	Note 13	(739 536)	(723 900)	(946 484)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	Note 13	144 891	108 305	108 305
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	Note 13	(144 882)	(106 187)	(144 891)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	Note 13	707 554	624 986	624 986
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	Note 13	(604 657)	(574 030)	(707 554)
- C.N.S.S en début de période	Note 13	422 367	349 490	349 490
- C.N.S.S en fin de période	Note 13	(586 938)	(518 023)	(422 367)
- CAVIS en début de période	Note 13	63 535	61 110	61 110
- CAVIS en fin de période	Note 13	(61 002)	(59 282)	(63 535)
- CNAM en début de période	Note 13	33 455	28 824	28 824
- CNAM en fin de période	Note 13	(41 012)	(35 697)	(33 455)
- Assurances groupe et vie en début de période	Note 13	54 334	50 858	50 858
- Assurances groupe et vie en fin de période	Note 13	(59 442)	(52 293)	(54 334)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	Note 13	164 086	157 086	157 086
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	Note 13	(164 056)	(157 086)	(164 086)
- Diverses charges à payer en début de période	Note 13	1 223 385	598 217	598 217
- Diverses charges à payer en fin de période	Note 13	(1 285 043)	(616 251)	(1 223 385)
- TVA, payée sur biens et services		384 783	402 333	606 485
- Charges de personnel	Note 19	5 285 676	4 714 704	10 063 188
- Autres charges d'exploitation	Note 21	2 210 724	2 279 426	4 516 583
- Impôts et taxes	Note 21	(273 246)	(236 641)	(478 461)
- Charges à répartir	Note 9	8 000	-	40 000
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>7 589 906</u>	<u>7 060 049</u>	<u>13 738 703</u>

NOTE 30 : INTERETS PAYES

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Frais d'émission d'emprunts	Note 9	105 000	100 000	302 379
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	Note 11	(175 121)	(107 824)	(107 824)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	Note 11	116 353	180 720	175 121
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	Note 13	50 027	56 855	56 855
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	Note 13	(26 453)	(19 587)	(50 027)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	Note 11	1 030 144	1 391 712	1 391 712
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	Note 11	(52 029)	(72 840)	(1 030 144)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	Note 11	7 777 298	5 303 294	5 303 294
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	Note 11	(20 016 249)	(18 490 972)	(7 777 298)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	Note 11	614 199	1 392 770	1 392 770
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	Note 11	(554 459)	(949 242)	(614 199)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	Note 11	780 617	1 954 800	1 954 800
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	Note 11	(1 181 539)	(1 595 226)	(780 617)
- Intérêts et charges assimilées	Note 16	23 971 190	23 761 788	48 093 769
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	Note 16	(214 637)	(330 851)	(597 833)
<u>Intérêts payés</u>		<u>12 224 340</u>	<u>12 575 398</u>	<u>47 712 758</u>

NOTE 31 : *IMPOTS PAYES*

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	Note 13	1 018 788	2 294 494	2 294 494
-Etat ,impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	Note 13	(1 683 037)	(942 466)	(1 018 788)
- Contribution conjoncturelle en début de période	Note 13	-	690 244	690 244
- Contribution conjoncturelle en fin de période	Note 13	-	-	-
- Autres Contributions en début de période	Note 13	758 479	-	-
- Autres Contributions en fin de période	Note 13	(398 073)	-	(758 479)
- Contribution sociale de solidarité en début de période	Note 13	758 479	690 244	690 244
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	Note 13	(99 518)	(75 520)	(758 479)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	Note 13	42 029	37 171	37 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	Note 13	(39 122)	(31 621)	(42 029)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	Note 13	21 023	20 503	20 503
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	Note 13	(21 018)	(20 503)	(21 023)
- TVA payée		4 087 530	7 087 496	14 151 256
- Impôts et taxes	Note 21	273 246	236 641	478 461
- Impôts sur les bénéfices	Note 26	3 980 728	3 020 784	7 584 789
- Contribution sociale de solidarité	Note 26	99 518	75 520	758 479
- Autres Contributions	Note 26	398 073	-	758 479
<u>Impôts payés</u>		9 197 123	13 082 986	24 865 323

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8	130 138	218 309	396 918
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		130 138	218 309	396 918

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Cessions d'immobilisations corporelles	Note 8	2 495 926	205	2 010 598
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	Note 24	32 114	145 486	980 393
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		2 528 040	145 691	2 990 991

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		<u>30 Juin 2026</u>	<u>30 Juin 2025</u>	<u>31 Décembre 2025</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	Note 7	11 377 200	10 354 000	10 354 000
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>11 377 200</u>	<u>10 354 000</u>	<u>10 354 000</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		<u>30 Juin 2026</u>	<u>30 Juin 2025</u>	<u>31 Décembre 2025</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	Note 7	71 800	342 987	497 600
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	Note 7	5 624 400	2 294 716	2 294 716
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	Note 17	-	345 122	482 376
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	Note 13	(21 080)	(21 080)	(21 080)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	Note 13	1 800	21 080	21 080
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>5 676 920</u>	<u>2 982 825</u>	<u>3 274 693</u>

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		<u>30 Juin 2026</u>	<u>30 Juin 2025</u>	<u>31 Décembre 2025</u>
- Dividendes payés	Note 14	16 800 000	15 400 000	15 400 000
- Dividendes sur actions propres	Note 14	(255 098)	(456 760)	(456 760)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	Note 13	44 746	44 413	44 413
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	Note 13	(45 074)	(44 746)	(44 746)
- Prélèvements sur fonds social	Note 14	51 036	43 579	128 258
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>16 595 608</u>	<u>14 986 488</u>	<u>15 071 166</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

		30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	Note 9	(634 380)	(383 298)	(701 698)
- Remboursements sur prêts au personnel	Note 9	722 352	1 193 464	1 585 385
- Produits à recevoir des tiers en début de période	Note 9	945 646	1 267 627	1 267 627
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	Note 9	(905 975)	(905 608)	(945 646)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	Note 9	63 307	83 003	83 003
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	Note 9	(433 029)	(433 243)	(63 307)
- Autres comptes débiteurs en début de période	Note 9	600 605	609 065	609 065
- Autres comptes débiteurs en fin de période	Note 9	(633 671)	(648 612)	(600 605)
- Comptes d'attente actif en début de période	Note 9	116 548	130 481	130 481
- Comptes d'attente actif en fin de période	Note 9	(185 718)	(198 886)	(116 548)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	Note 9	3 333 323	1 739 003	1 739 003
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	Note 9	(1 174 024)	(2 107 774)	(3 333 323)
- Compte courant associé en début de période	Note 13	900 000	750 000	750 000
- Compte courant associé en fin de période	Note 13	(900 000)	(750 000)	(900 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	Note 13	(385 484)	(672 750)	(672 750)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	Note 13	678 108	589 671	385 484
- Prestataires Assurances en début de période	Note 13	(588 648)	(752 775)	(752 775)
- Prestataires Assurances en fin de période	Note 13	546 272	744 963	588 648
- Autres produits constatés d'avance en début de période	Note 13	(28 070)	(45 749)	(45 749)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	Note 13	2 694	5 600	28 070
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	Note 17	2 459 211	3 477 977	5 783 080
- Autres gains ordinaires	Note 24	61 304	39	473 946
- Autres pertes ordinaires	Note 25	(32 588)	(11 394)	(624)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>4 527 783</u>	<u>3 680 803</u>	<u>5 290 768</u>

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, au 30 juin 2026, des opérations de vente de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a outre réalisé des opérations de vente d'actions cotés en bourse, et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 20.186 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 15.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30 juin 2026, une charge de 7.500 DT.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs au 30 juin 2026 s'élèvent à 27.686 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant du loyer au 30 juin 2026 est de 18.448 DT en HT.

Compte Courant Actionnaire :

La CIL a conclu, le 18 Juillet 2025, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 900.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propres disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre au 30 juin 2026, s'est élevé à 36.000 DT.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, dont les 2 cogérants et associés uniques sont salariés à la CIL et cette dernière a le pouvoir de gérer cette société, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

A ce titre, la CIL a constaté parmi ses produits, au 30 juin 2026, des intérêts pour un montant de 8.845 DT.

Le solde de la créance, y compris les intérêts cumulés, s'élève 30 juin 2026, à 532.237 DT et a été totalement provisionné.

- **CIL SICAR**

1- Des conventions de gestion de fonds ont été conclues avec la société CIL SICAR, dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) détient une participation de 99,99 % du capital.

Le montant global des fonds déposés totalise la somme de 69.913.282 DT.

En contrepartie des prestations de gestion assurées, CIL SICAR perçoit une commission de gestion annuelle fixée à 1,25 % du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance égale à 10 % des revenus, dividendes, plus-values et de tout autre produit généré par lesdits fonds.

L'encours des fonds déposés s'élève, au 30 Juin 2026, à 60.615.166 DT et le montant total des commissions supportées par la CIL s'élève à 307.739 DT.

Date de libération	Montants libérés	Montant Remboursé	Encours	Commissions de gestion
14/03/2018	2 770 000	2 379 000	391 000	2 444
16/06/2019	3 140 582	2 426 452	714 130	4 463
22/06/2020	6 455 000	4 492 664	1 962 336	12 265
22/06/2021	6 830 000	-	6 830 000	42 688
24/06/2022	8 104 000	-	8 104 000	50 650
19/06/2023	11 080 500	-	11 080 500	69 253
20/06/2024	9 802 000	-	9 802 000	61 263
16/05/2025	10 354 000		10 354 000	64 713
22/06/2026	11 377 200		11 377 200	
Total	69 913 282	9 298 116	60 615 166	307 739

2- La CIL a réalisé, au 30 Juin 2026, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de la période
27/11/2025	06/01/2026	4 000 000	8,49%	5 470
28/11/2025	07/01/2026	2 000 000	8,49%	3 191
02/12/2025	21/01/2026	7 000 000	8%	33 592
03/12/2025	02/01/2026	5 000 000	8,49%	2 266
16/12/2025	15/01/2026	1 500 000	8,49%	5 099
18/12/2025	27/01/2026	1 000 000	8,49%	6 154
19/12/2025	28/01/2026	2 500 000	8,49%	15 955
22/12/2025	21/01/2026	1 000 000	8,49%	4 759
31/12/2025	30/01/2026	4 000 000	8,49%	27 195
02/01/2026	11/02/2026	5 000 000	8,49%	46 726
06/01/2026	05/02/2026	4 000 000	8,49%	28 101
21/01/2026	20/02/2026	7 000 000	8,49%	49 177

21/01/2026	02/03/2026	1 000 000	8,49%	9 345
26/01/2026	25/02/2026	3 500 000	8,49%	24 589
27/01/2026	26/02/2026	1 000 000	8,49%	7 025
28/01/2026	27/02/2026	2 500 000	8,49%	17 563
30/01/2026	11/03/2026	4 000 000	8,49%	37 381
05/02/2026	17/03/2026	4 000 000	8,08%	35 592
11/02/2026	13/03/2026	5 000 000	8,08%	33 441
20/02/2026	01/04/2026	7 000 000	8,08%	62 285
25/02/2026	27/03/2026	3 500 000	8,08%	23 409
26/02/2026	07/04/2026	1 000 000	8,08%	8 898
27/02/2026	08/04/2026	2 500 000	8%	22 245
02/03/2026	01/04/2026	1 000 000	8%	6 623
11/03/2026	10/04/2026	4 000 000	8%	26 490
13/03/2026	22/04/2026	5 000 000	8%	44 053
17/03/2026	16/04/2026	4 000 000	8%	26 490
27/03/2026	06/05/2026	3 500 000	8%	30 837
01/04/2026	21/05/2026	1 000 000	8%	10 989
01/04/2026	11/05/2026	7 000 000	8%	61 674
07/04/2026	07/05/2026	1 000 000	8%	6 623
08/04/2026	18/05/2026	2 500 000	8%	22 026
10/04/2026	20/05/2026	4 000 000	8%	35 242
16/04/2026	26/05/2026	4 000 000	8%	35 242
22/04/2026	22/05/2026	5 000 000	8%	33 113
21/05/2026	30/06/2026	1 000 000	8%	8 811
22/05/2026	01/07/2026	5 000 000	8%	42 978
26/05/2026	25/06/2026	4 000 000	8%	26 490
29/05/2026	08/07/2026	2 000 000	8%	14 183
01/06/2026	01/07/2026	5 000 000	8%	32 044
02/06/2026	22/07/2026	1 000 000	8%	6 249
04/06/2026	14/06/2026	3 000 000	8%	17 406
08/06/2026	08/07/2026	3 000 000	8%	14 740
25/06/2026	04/08/2026	4 000 000	8%	5 157
30/06/2026	30/07/2026	1 000 000	8%	214
Total		150 000 000		1 017 133

3- La CIL a conclu un contrat de location avec la société « CIL SICAR » portant sur un bureau d'une superficie de 15 m², à partir du 1er janvier 2022, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 8.000 DT hors TVA payable trimestriellement et d'avance majoré de 5% l'an.

Le montant du loyer au 30 juin 2026 est de 4.862 DT en HT.

4- Une convention de mise à disposition de personnel, a été conclue le 01 Octobre 2023, avec la société CIL SICAR dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la mise à disposition de la CIL SICAR de deux employés de la CIL pour assurer certaines fonctions au sein de cette dernière.

En rémunération de ladite mise à disposition, la CIL SICAR prendra en charge une partie des charges salariales supportées au titre de ces deux employés, avec une marge forfaitaire de 15%.

Le montant des charges salariales refacturées au 30/06/2026 par la CIL à la CIL SICAR s'est élevé à 21 000 DT, et la marge forfaitaire s'est établie à 3.150 DT.

• AUTRES PARTIES LIEES

Certificats de dépôts :

1- La CIL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
29/09/2025	07/04/2026	500 000,00	8,7%	11 148
29/09/2025	24/09/2026	500 000,00	8,9%	20 488
Total		1 000 000		31 636

2- La CIL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 23 avril 2025 et échéant 18 avril 2026, au taux facial de 8,91%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 12.238 DT.

3- La CIL a réalisé, en 2026, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 500.000 DT, émis le 18 avril 2026 et échéant 4 novembre 2026, au taux facial de 8, 1%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 7.927 DT.

4- La CIL a réalisé, en 2026, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
07/04/2026	14/10/2026	500 000	8,1%	9 122
18/05/2026	13/01/2027	500 000	7,99%	4 617
Total		1 000 000		25 105

5- La CIL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Générale Oblig-Sicav (GO-SICAV), pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 18 Décembre 2025 et échéant 27 Janvier 2026, au taux facial de 8,49%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 6.154 DT.

• **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société au 30 juin 2026, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 277.107 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- La charge supportée par la société au 30 juin 2026, au titre de la rémunération du Directeur Général de la CIL est de 272.033 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2026 à 47.655.088 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 124.227.924 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2026.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2026 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2026 à 326.913.241 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2026 à 26.575.718 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2026 à 148.441.875 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2026 à 130.000.000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de diverses banques Tunisiennes.

NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2026

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 837 795 KDT et un bénéfice net de 11 744 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 Août 2026

Les Commissaires aux Comptes

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

Universal Auditing

Hilal OUALI